



CBD



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/DEC/VIII/19
14 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES
RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Cancun, Mexique, 4-17 décembre 2016

Point 5.3 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

VIII/19. Emploi de l'expression « peuples autochtones et communautés locales »

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Décide d'appliquer, mutatis mutandis, la décision XII/12 F de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur l'emploi de l'expression « peuples autochtones et communautés locales ».
